



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit d'ester

Question écrite n° 122679

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'introduction de « l'action de groupe » en droit français. En effet, il semblerait que le Portugal et le Québec aient réussi à intégrer un tel recours dans leur réglementation nationale, en conciliant la protection des consommateurs contre les abus avec la préservation de la pérennité des entreprises. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la possibilité d'introduire un dispositif s'inspirant de ces deux modèles étrangers dans notre droit interne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122679

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4038